

COMMUNE DE SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

13 MARS 2026

N° 2026/03/09bis

L'an deux mille vingt-six, le 13 mars à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de cette Commune s'est réuni à la Salle Médiévale sous la présidence de Monsieur Eric LARDON, Président, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Date de convocation : 27 février 2026

Présents : M. Eric LARDON – Mme Hélène DE SIMONE - Mme Christiane CLUZEL – Mme Margot SOLVIGNON – M. Marc COMBETTE – Mme Anabelle FOURNIER FAURE – Mme Margot SOLVIGNON – Mme Janine JULIEN – M. André SALARDON – Mme Solange PEILLON – Mme Catherine PASQUIER-FOURNIER – M. Philippe ROCHE

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNEE 2026

Monsieur le Président propose au Conseil d'Administration d'étudier les demandes de subventions sollicitées par les associations pour l'année 2026.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres,

1/ **DÉCIDE** d'allouer une subvention au titre de l'année 2026 aux associations suivantes :

ASSOCIATION	2025	2026
FRANCE ALZHEIMER LOIRE		0
LIRE ET FAIRE LIRE		0
AFM TELETHON	500 €	500 €
AMICALE DES DONNEURS DE SANG	450 €	450 €
RESTAURANTS DU COEUR		0
EPICERIE SOLIDAIRE DES 4 PONTS	2 100 €	2 100 €
PREVENTION ROUTIERE		0
ADMR SECTION LES BLEUJETS	500 €	500 €
ADMR LES 3 RIVES	500 €	500 €
JEUNESSE PLEIN AIR		0

2/ **AUTORISE** Monsieur le Président à mandater la dépense correspondante par imputation à l'article 65748 du budget du C.C.A.S.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS.

A SAINT MARCELLIN EN FOREZ, LE 20 MARS 2026

LE PRESIDENT DU CCAS,
Eric LARDON

LE SECRETAIRE
Hélène DE SIMONE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-264210204-20260313-2026-03-09bis-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/04/2026

Publication : 24/04/2026